COMMUNE DE FLEIGNEUX

Délibérations du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

Convocation du 16/01/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 janvier 2025, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.
Etaient présents : M. CORNET Pierre, M. Louis REINBOLD, M. BELLEVILLE Michel, M. Eric JOSTE, M. Pascal HUT, M. Carlos NOBRE, M. Patrick DUFOUR, Mme Sandrine MINE, M. Thierry MALJEAN
Etait absente excusée : Mme Valérie GARANT donnant procuration à M. JOSTE EricMme Sandrine MINE
Formant la majorité des membres en exercice.
M. Thierry MALJEAN est élu secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 11 membres), la séance est ouverte

L'ordre du jour est le suivant :

- Arrêté du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 novembre 2024
- Plan de financement-Projet plateforme multigénérationnelle
- Vote du ¼ des crédits d'investissement

202501) – Approbation du PV du 25 novembre 2024

Lecture faîte par M. JOSTE, à l'unanimité, le Procès-verbal est approuvé et arrêté.

202502) – Plan de financement-Projet plateforme multigénérationelle

Le Maire détaille l'estimation du Cabinet DUMAY :

Le montant des travaux s'élève à 174 575.00 € HT

Le montant des études par le Cabinet DUMAY se décompose comme suit et s'élève à 21 545 € HT:

- Topographie : 675 € HT
- Maitrise d'œuvre : 12 960 € HT
- Etudes diverses : 6 910 € HT
- Frais divers : 1 000 € HT

Le montant total des travaux et des études s'élève donc à 196 120 € HT.

Les demandes de subventions sont les suivantes :

- DETR 30% : 58 836 € HT
- Région 20% : 34 315 € HT
- Pas de réponse de l'ANS malgré la sollicitation et la possibilité d'une subvention de 80% sur les terrains de boules ainsi que le plateau multisport (VRD + équipements).

Sans la subvention de l'ANS, l'auto-financement serait de 102 969 € HT.

Le montant total des travaux serait à répartir comme suit :

- 2025 : 80 000 € HT
- 2026 : 116 120 € HT

M. le Maire rappelle que le Cabinet DUMAY doit prendre en compte l'accessibilité.
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement.

202503) Vote du ¼ des crédits d'investissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire, avant le vote du BP 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Crédits votés au BP 2024 : 210 048.18 €, 25% soit 52 512.04€ répartis comme suit :

	Crédits votés	DM	Total	¼ des crédits
Chapitre 21	13 872		13 872	3 468 €
Chapitre 23	196 176,18		196 176,18	49 044,04 €

Fin de la séance à 21h00

Le secrétaire de Séance,
M. MALJEAN

Le Maire,
M. CORNET